

2009/1698 - OUVERTURE DE LA SALLE DE MUSCULATION  
MERMOZ, SITUEE PLACE ANDRE LATARJET A LYON 8E  
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Depuis quelques années, l'UCPA (Union des Centres de Plein Air) exploite la salle de musculation de Mermoz, située dans la piscine du même nom. Une convention liait la Ville à l'UCPA pour l'exploitation de ce site ouvert aux jeunes du quartier et des alentours.

Cette convention est arrivée à son terme et la Ville se propose de reprendre en gestion directe cet équipement qui a montré son intérêt pour cette partie du 8<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, à partir du mois de septembre 2009 et au titre de la saison 2009/2010, la Direction des Sports assumera la gestion du site dans les conditions suivantes :

♦ Période de fonctionnement : du lundi 7 septembre 2009 au vendredi 30 juillet 2010 inclus.

♦ Fermeture annuelle : du samedi 19 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010 inclus et du lundi 2 août 2010 au samedi 4 septembre 2010 inclus.

♦ Horaires d'ouverture :

- Lundi : 17h à 21h
- Mardi : 16h à 20h
- Mercredi : 14h à 20h
- Jeudi : 16h à 21h
- Vendredi : 16h à 21h

♦ Encadrement : l'activité sera encadrée par du personnel diplômé.

♦ Tarifs des abonnements pour une saison :

- Pour la saison, si inscription entre le 7 septembre 2009 et le 18 décembre 2009 :

- Abonnement plein tarif 120 euros
- Abonnement tarif réduit 80 euros pour étudiants, chômeurs et bénéficiaires du RMI ou du RSA

- En cours de saison, si inscription entre le 4 janvier 2010 et le 30 juillet 2010 :

- Abonnement plein tarif 80 euros

- Abonnement tarif réduit 50 euros pour étudiants, chômeurs et bénéficiaires du RMI ou du RSA.

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

**DELIBERE**

1- La salle de musculation Mermoz située place André Latarjet à Lyon 8<sup>e</sup>, sera à compter du lundi 7 septembre 2009, gérée en régie directe par la Direction des sports.

2- Les recettes se rapportant à cette activité seront titrées dans le programme Exploitation des Equipements Sportifs, nature 70632, fonction 414.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD